



LES ÉCHOS

Bulletin d'informations municipales n°32

AU SOMMAIRE

- **Le Mot du Maire**
- **À la Une** : des artistes à Ottonville
- **Résumé des Conseils Municipaux**
- **Vie locale à Ottonville-Ricrange** : événements ayant eu lieu de janvier à juillet 2023
- **Mots des Associations** : Conseil de Fabrique et APEOR
- **Informations diverses**
- **Articles** : rues et lieux-dits à Ottonville Ricrange ; fauchage raisonné ; sols argileux.
- **Jeux**

SITE INTERNET

Informations sur notre village , résumés des Conseils Municipaux, événements à venir, informations administratives etc... sont consultables à l'adresse : www.ottonville.fr

Pour prendre contact avec «Les Échos » merci d'adresser vos messages à :
carine.mairie.ottonville.57@gmail.com

JOURS DE PERMANENCE DE LA MAIRIE

- ◆ Le **lundi** et le **vendredi** de 15h30 à 18h00 et les mardis matins sur rdv uniquement.
- ◆ **La mairie sera fermée du 10 juillet au 21 juillet 2023.**
N° de tél. de la mairie : 03 87 79 25 14
mail : mairie.ottonville@wanadoo.fr

Mot du Maire,

Chers Concitoyennes et Concitoyens,

C'est parti ! Depuis notre belle fête de la musique, l'été a pris son aise dans notre commune ! Et je sais que vous allez profiter de ses beaux jours ensoleillés. Que vous soyez juilletistes ou aoûtistes, je vous souhaite à tous, enfants et parents, de très belles vacances ici ou ailleurs !

Enfin, l'été arrive également avec certains risques contre lesquels je souhaite vous mettre en garde. Il est probable que nous subissions des périodes de canicule. Je vous demande donc d'être vigilants et d'adopter les **bons gestes d'hydratation et de fraîcheur** face aux fortes chaleurs... Vous l'avez aussi peut-être remarqué : les lits de nos rivières sont de plus en plus vides voire asséchés. Nous devons absolument maîtriser notre consommation d'eau, par exemple en arrosant moins souvent nos jardins, en veillant bien à fermer les robinets... si nous ne prenons pas soin de l'environnement, qui le fera à notre place ?

Prendre soin de son environnement consiste aussi à respecter ses prochains. Voilà quelque temps qu'incivilités et vandalisme se sont invités dans notre commune. À une échelle bien moindre qu'en certaines banlieues françaises, certes, mais ces actes sont bien présents. Chacun pourra en dresser une liste au gré de ses propres expériences. Musique trop forte, déjections canines sur la voie publique, travaux bruyants à toute heure de la journée, absence de «bonjour» et de «au revoir», trottoirs non entretenus, végétations folles envahissant le voisinage, etc... Bien plus graves sont les détériorations volontaires qui ont été perpétrées dans notre commune au cours de ce premier semestre : le récent saccage du vestiaire à Ricrange en est un malheureux exemple. Il y a pour plus de 50 000€ de travaux pour réparer les «incivilités» commises par une ou des personnes inconsciente(s). J'en arrive à me poser des questions qui n'auraient jamais frôlé mon esprit lors de mon tout premier mandat : faut-il installer des systèmes de vidéosurveillance pour dissuader les infracteurs et les punir en cas de méfaits? Que se passe-t-il ? N'avons-nous pas un cadre de vie calme, agréable, propice à une existence apaisée ?

Je voudrais terminer enfin sur une note positive: le chemin de vie, cordon ombilical qui lie nos deux villages en toute sécurité, est enfin utilisable par tous nos marcheurs ! C'est une belle victoire pour nous tous.

Chères habitantes, chers habitants, au nom de tout le conseil municipal, je vous souhaite de passer un très bel été !

Votre maire, Gérard SIMON

ÉTAT CIVIL 1^{er} SEMESTRE 2023



MARIAGES

Le 29 avril 2023, Monsieur Denis Delannoy et Madame Angélique Grébert se sont unis en la mairie d'Ottonville.



Le 10 juin 2023, Monsieur Emmanuel ERB et Madame Carla MONTEIRO se sont dit « oui » à leur tour !



Nos vœux de bonheur aux mariés.

NAISSANCES

Le 5 février, **Hélène** est née au foyer de Mickael Zimmerman et Pauline Simon. Son frère Maxence et sa sœur Julia sont comblés de bonheur ! Et ses parents aussi !



Le 22 février, **Lucas** est venu agrandir la famille de Julien Frisch et Nancy Masson et tenir compagnie à sa sœur Margaux toute heureuse de jouer le rôle de « grande sœur » !

Bienvenue aux nouveau-nés et félicitations aux parents !

DÉCÈS

Nous ont quittés ce premier semestre 2023 :

- ◆ Christof Neuheisel le 18 janvier 2023
- ◆ Juliette Gadé le 7 février 2023
- ◆ Pierrette Ernzerhof née Muller le 24 avril 2023
- ◆ Julie Fernandes née Muller le 13 juin 2023
- ◆ René Pignon le 3 juillet 2023

Toutes nos pensées aux familles endeuillées.



La famille SONNTAG ou l'art du spectacle vivant

Il y a la maman, Véronique, le papa Norbert, le fils aîné, Arnaud et le cadet, Nicolas. Leur point commun : l'amour de l'art, du spectacle et du conte qui les animent depuis des dizaines d'années.

C'est le fils aîné, Arnaud, aujourd'hui âgé de 37 ans, qui, le premier, a manifesté, enfant, un attrait pour les arts du cirque. Son jeune frère, Nicolas, son cadet de 5 années, lui a emboîté le pas très vite. Prestation après prestation opérée au sein du Comité du Pays de Nied, leurs parents ont à leur tour été gagnés par la passion du spectacle. Ce fut le début d'une longue aventure qui unit toujours, avec force, les membres de cette famille qui respire l'amour, l'admiration et le soutien mutuels et qui désire avant tout réveiller les imaginations et les imaginaires.

De fil en aiguille, les intérêts de chacun se sont précisés :



Spectacle de contes à La Coulée Verte de Château de Freistrotz

Arnaud s'est d'abord tourné vers le cirque et le jonglage (ses premières armes ont été faites lors des fêtes organisées par

Château de Freistrotz), puis il s'est spécialisé dans l'organisation d'événements. Sa première association Circ'Onférence avait pour mission de promouvoir le cirque, la magie et la musique. Aujourd'hui, il est chargé de mission pour l'association «Intemporelle» située à Metz qui propose des animations intergénérationnelles. Il opère aussi au sein de l'association Nittachowa, Maison du Conte et des arts Oraux, qui organise régulièrement des festivals (notamment Buisso'Nied qui se fixe pour objectif de faire connaître aux scolaires ce que sont le conte et le spectacle vivant). La récente balade contée au Fort aux Fresques est un exemple de leurs réalisations.

Nicolas, le fils cadet, après avoir animé les ateliers cirque à Ottonville, s'est quant à lui, rapidement tourné vers le théâtre qu'il a expérimenté au Lycée Félix Mayer de Creutzwald. Après avoir joué, il s'est intéressé à la mise en scène puis à l'écriture. Il est déjà l'auteur de deux pièces : Les Rois du Silence, pièce écrite à l'âge de 21 ans seulement et Alice, une adaptation du conte de Lewis Carroll. Il est aussi coordinateur de l'association «Intemporelle», et, avec sa

compagne Amandine, il est en charge des animations au Foyer Culturel de Téterchen. Enfin, il collabore régulièrement avec son frère et sa mère, qu'il a par ailleurs mise en



Théâtre, à Ottonville, avec Les Rois du Silence

scène dans sa deuxième pièce ! C'est une affaire de famille. C'est une affaire de talents.

Et voilà la maman, **Véronique**, qui n'est pas en reste. C'est une talentueuse conteuse qui fait partie des 4 récents sélectionnés au tremplin interrégional «Au bout du Conte». Depuis une dizaine d'années, elle œuvre dans les écoles et les maisons de retraite et ce qui la motive ce sont les sourires et les rires du public qu'elle envoûte avec les récits. Sa mission est de faire «avalier du rêve» comme elle le décrit si justement. Avec Méli Mes Mots Dits, elle propose à la fois des ateliers de l'Imaginaire et des spectacles de conte d'une heure environ. Très fière de sa famille, elle apprécie pouvoir collaborer ponctuellement avec ses fils.



Véronique, en plein conte lors de la balade contée au fort aux Fresques

Enfin, il y a le père, **Norbert**. Ancien membre moteur du Comité du Pays de Nied, il se consacre aujourd'hui à sa passion : la photographie. Il expose d'ailleurs de temps en temps. Sa prochaine exposition aura lieu à Stuttgart le dernier week-end de septembre. Tout comme son épouse, il lui arrive de prêter main forte à ses fils lors de leurs actions : ainsi, il photographie les conteurs pour l'association Nittachowa et il lui arrive même d'endosser le rôle de régisseur lumières comme sur la pièce Alice mise en scène par Nicolas...

Le tour de la famille s'achève. Une famille où l'art avec un grand A tient une place importante. Chacun de ses membres œuvre, à sa manière, pour apporter à autrui du rêve, du divertissement, mais surtout de la joie. Leur passion commune est certes chronophage et laisse peu de temps au superflu mais pour rien au monde, ces fous du spectacle vivant ne changeraient de vie ! **BRAVO** à eux.

RÉSUMÉS DES CONSEILS MUNICIPAUX de JANVIER à JUILLET 2023

(l'intégralité des contenus est disponible sur le site internet www.ottonville.fr)

CONSEIL MUNICIPAL du 30 janvier 2023

Point 1 : Travaux d'exploitation forestière, plan de relance

Après avoir présenté les travaux forestiers sur les parcelles 8, 13, 16a et 17a, le Maire propose le devis de l'ONF pour l'assistance technique et le cubage qui se monte à 5 997,86€ TTC, ainsi que plusieurs devis concernant les travaux d'abattage, façonnage et débardage. Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil accepte le devis de l'ONF d'un montant de 5 997,86€ pour l'assistance technique et le cubage et le devis de la société Chêne d'Or pour les travaux d'abattage, façonnage et débardage d'un montant de 17 330€ HT soit 20 796€ TTC.

Le premier chiffrage concernant le plan de relance de l'Etat était d'un montant de 97 390€ HT. Un second chiffrage été réalisé en date du 08/12/2022 d'un montant de 111 100€ HT. Au vu du dernier chiffrage et de la subvention accordée (55 535,99€), soit environ 50% du montant des travaux, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la réalisation ou non de ces travaux. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a décidé à l'unanimité de réaliser les travaux.

Point 2 : Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes : Opération 70 (Atelier Municipal) pour 25 000€ (devis TLE). Soit un total de 25 000€. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide (1 abstention) d'accepter les propositions de M. le maire et décide de réaliser les travaux conformément au devis TLE d'un montant de 20 761,20€ TTC.

Point 3 : Avis sur l'exploitation d'une unité de méthanisation à Boulay présentée par la société Métha A4

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet **un avis défavorable** (1 abstention) au projet d'exploitation d'une unité de méthanisation sur la commune de Boulay-moselle et de 3 stockages déportés sur les communes d'Helstroff, Brettnach, et Bibiche par la société Métha A4.

Point 4 : Avis sur la création d'un parc éolien à DENTING présenté par la société Parc Eolien Ban Saint Jean

Vu l'arrêté DCAT/BEPE/n°2022-248 du 06/12/2022 portant ouverture d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale pour la création d'un parc éolien sur la commune de Denting par la société Parc Eolien Ban Saint Jean, le Conseil après en avoir délibéré émet à l'unanimité un avis favorable à la création d'un parc éolien sur la commune de Denting par la société Parc Eolien Ban Saint Jean.

Point 5 : Droit de préemption urbain

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la DIA reçu le 29/12/2022 concernant la parcelle n° 238 section 1. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire valoir son droit de préemption afin d'aménager sur cette parcelle, contenant déjà un «abri», une zone de stockage car la commune d'Ottonville a un projet d'intérêt public d'aménagement d'une aire de stockage. Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente correspondant.

Point 6 : Demande de subventions de l'école maternelle Les Lutins de Boulay

Le Maire fait part à l'assemblée que dans le cadre d'un projet artistique «La poterie au service des arts de l'espace dans le jardin pédagogique», l'école maternelle Les Lutins à Boulay sollicite une aide financière auprès des communes rattachées à l'école intercommunale. Le budget prévisionnel a été revu à la baisse car l'école n'a pas les fonds nécessaires pour financer 50h d'intervention (1500€ au lieu de 2500€). Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention d'un montant de 100€ à l'école maternelle Les Lutins de Boulay où 8 enfants de la commune sont scolarisés.

CONSEIL MUNICIPAL du 24 février 2023

Point 1 : Compte de Gestion 2022

Monsieur le maire donne les chiffres du compte de gestion 2022 qui sont identiques à ceux du compte administratif 2022. Le pointage des comptes individuels n'a fait état d'aucune différence. Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents le conseil municipal donne quitus à Monsieur DAVIZIAC pour la période du 01/01 au 31/03/2022, à Madame DEFRANCE pour la période du 01/04 au 31/08/2022 et à Madame DE SANTIS pour la période du 01/09 au 31/12/2022 pour leur compte de gestion 2022.

Point 2 : Compte Administratif 2022

Monsieur l'adjoint présente le compte administratif 2022 qui s'énonce comme suit :

Fonctionnement : Dépenses : 296 711,27€ ; Recettes : 324 983,28€ ; Report 2021 + 108 912,27€ ; Résultat excédentaire 2022 + 137 184,28€ ;

Investissement : Dépenses : 247 580,65€ ; Recettes : 17 785,29€ ; Report 2021 : + 282 762,60€ ; Résultat excédentaire 2022 + 52 967,24€

Solde des RAR : + 40 584,00€ ; Besoin de financement : 0,00€ *Pour info Excédent total : + 230 735,52€*

Le Maire ayant quitté la salle et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, arrête et approuve les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Point 3 : Achat d'un nouveau tracteur

A l'unanimité des membres présents, le Conseil accepte la proposition d'acquérir un tracteur d'occasion avec chargeur frontal afin de pouvoir charger les plaquettes depuis le hangar de stockage jusqu'à la chaudière. Le prix maximum envisagé serait de 30 000€ TTC.

Point 5 : Chemin de vie : choix de l'entreprise pour la poursuite des travaux

La société SVL, titulaire du contrat de travaux du chemin de vie, étant en liquidation judiciaire depuis le 11 janvier 2023, le marché de travaux du chemin de vie devra être réattribué pour le reste du chantier. Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis de la société MK Transports de Niedervisse d'un montant 69 682,88€ TTC correspondant au solde du chantier à réaliser. Le Conseil Municipal à l'unanimité est d'accord pour confier le chantier du Chemin de Vie à l'entreprise MK Transports pour un montant 69 682,88€ TTC.

Point 6 : Convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux entre la collectivité et les services de gestion comptable

Le maire donne lecture au Conseil Municipal de la convention portant sur les conditions de recouvrement des produits (hors fiscalité et dotations) locaux proposée par le service de gestion comptable de Saint-Avoid. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la convention et autorise monsieur le Maire à signer la convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux entre la collectivité et les services de gestion comptable de Saint-Avoid.

Point 7 : Lotissement «HUELSENKLOPP» : délibération autorisant le maire à signer les conventions de rétrocession

Monsieur le maire présente au Conseil Municipal le projet de lotissement proposé par la SARL VALERY (57100 THIONVILLE) représenté par Monsieur Jean-Claude GREMLING, gérant de la société. Le lotissement dit «HUELSENKLOPP» serait situé à Ricrange section 8 parcelle 137. Après délibération, le Conseil autorise monsieur le Maire à signer la convention tripartite.

Point 8 : Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget

Le Conseil Municipal rapporte sa délibération du 30 janvier 2023 et la modifie comme suit : Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Opération 70 (Atelier Municipal), compte 2315 pour 25 000€
- Opération 92 (Matériel Informatique), compte 2183 pour 1000€
- Opération 79 (Matériel technique), compte 2157 pour 30 000€

Soit un total de 56 000€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.
- Décide de réaliser les travaux conformément au devis TLE d'un montant de 20 761,20€ TTC.
- Décide d'acquérir un nouvel ordinateur portable pour la mairie pour un montant de 566€ TTC
- Décide d'acquérir un nouveau tracteur pour un montant maximum de 30 000€ TTC

Points divers

Le Maire informe le Conseil Municipal que SFR a été mandaté pour mettre en place une nouvelle antenne téléphonique sur la commune d'Ottonville. La société CIRCET doit trouver un emplacement susceptible d'accueillir cette antenne. Madame Carine ZANNIER informe le Conseil Municipal que la MJC sera mise en sommeil le 28/02/2023.

CONSEIL MUNICIPAL du 11 avril 2023

Point 1 : vote du taux des impôts directs locaux

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans. Monsieur le Maire propose de maintenir les taux. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit : - taxe foncière sur les propriétés bâties : 24,00 % - taxe foncière sur les propriétés non bâties : 35,44 % - taxe d'habitation : 9,80 %

Point 2 : Fongibilité des crédits

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à procéder, à compter de l'exercice 2023, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section et d'habiliter le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution.

Point 3 : Subventions

Monsieur le Maire fait part des demandes des différents organismes pour une aide financière. Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal définit les subventions suivantes : Une rose un Espoir contre le cancer 600€ ; Union des Invalides et Anciens Combattants 150€ ; APEOR 600€ ; AFPR 150€ ; Prévention routière 50€

Point 4 : Budget Primitif 2023

Monsieur le maire présente le budget primitif 2023. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le budget primitif 2023 qui se définit comme suit :

Fonctionnement :

Investissement :

Dépenses et Recettes 428 600€

Dépenses et Recettes 346 300€

Point 5 : Chemin de vie : servitude de passage

Vu les délibérations du 19/08/2022 et du 02/12/2022 relatives à l'acquisition de plusieurs parcelles et considérant la nécessité d'établir une servitude de passage sur la parcelle section 11 N°217/0079 au profit de la parcelle section 11 N°218/79 appartenant au GAEC DE LA VIEILLE FORGE ; le Conseil Municipal, après délibération, autorise à l'unanimité des membres présents, l'établissement d'une servitude de passage.

Points divers

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'achat du nouveau tracteur ayant eu lieu, l'ancien tracteur sera mis en vente (en priorité aux habitants du village) avec une mise à prix de 8500€ sous forme d'enchère par soumission cachetée (chèque de garantie de 25% de l'offre). Les motards d'Une rose un espoir passeront les 29 et 30 avril 2023. Le Maire informe le Conseil Municipal de la réunion ayant eu lieu jeudi 6 avril avec le Département concernant le Chemin de Vie. Le Département ne souhaitant pas devenir responsable de la sécurité du chemin de Vie sur leur terrain qui devait faire l'objet d'une convention de mise à disposition, a proposé de céder à la commune, pour l'€ symbolique, une partie du terrain afin que la commune soit propriétaire du chemin de vie sur ce terrain.

CONSEIL MUNICIPAL du 2 juin 2023

Point 1 : Droit de Prémption Urbain

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la DIA reçue le 15/05/2023 concernant les parcelles n° 296/0245 et 298/0244 section 8. Ces parcelles sont concernées par un projet de centrale photovoltaïque.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire valoir son droit de préemption afin d'augmenter la surface exploitable par le projet de centrale photovoltaïque au lieu-dit Heilborn sur le ban communal d'Ottonville. Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Maire à signer l'acte de vente correspondant.

Point 2 : Modification budgétaire et Certificats Administratifs 1 et 2

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte des écritures budgétaires et autorise la modification budgétaire qui permettra d'acquérir les parcelles 296/0245 et 298/0244 section 8 pour le projet de centrale photovoltaïque à Heilborn.

Point 3 : Délibération relative à l'instauration des heures complémentaires et supplémentaires

Le conseil municipal d'Ottonville sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter l'instauration des heures complémentaires pour les fonctionnaires et les agents contractuels de droit public à temps non complet ainsi que l'instauration des heures supplémentaires pour travaux supplémentaires pour les fonctionnaires les agents contractuels de droit public.

Point 4 : Vente de l'ancien tracteur

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de vendre l'ancien tracteur communal (modèle : Renault R3242) pour un montant de 8 500€. Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à vendre l'ancien tracteur communal.

Points divers :

- Forêt : le Maire informe le conseil municipal que le débardage va pouvoir se faire rapidement.
- Le permis de construire du parc photovoltaïque du Bovenberg a été déposé et est en cours d'instruction.
- Chemin de vie : le Département a été sollicité pour la vente des terrains nécessaires à la construction du chemin de vie et l'autorisation de poursuivre les travaux en attendant la vente à la commune à l'€ symbolique de ces terrains, les frais d'arpentage seront à la charge de la commune.
- Lotissement les Epis d'OR : la voirie définitive est en cours, l'impasse sera fermée pendant les travaux.

CONSEIL MUNICIPAL du 26 juin 2023

Point 1 : Désignation des membres de la commission communale consultative de chasse (4C)

Vu le cahier des charges type des chasses communales ou intercommunales de Moselle pour la période du 2 février 2024 au 1er février 2033 annexé à l'arrêté n°2023-DDT-SERAF-UFC n° 9 du 20 avril 2023 ; le Conseil Municipal doit désigner 2 membres qui siégeront à la 4C, ainsi qu'un représentant du Maire, celui-ci étant partie prenante, pour présider la commission. Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité des membres présents Monsieur Gérard DEMMER Président de la 4C, représentant le Maire, ainsi que Monsieur BECKERICH Jacky et Monsieur MULLER Martin membres titulaires de la 4C et Madame Carine ZANNIER, membre suppléant.

Point 2 : Choix d'abandonner le produit de la location de la chasse aux propriétaires

La commune décide d'abandonner le produit de location de la chasse aux propriétaires (au prorata de leurs surfaces par rapport au lot communal). Ceci permettra de s'affranchir de la lourde étape de consultation des propriétaires fonciers sur cette affectation du produit de location de la chasse. Les propriétaires disposant d'un foncier important sur notre ban communal susceptibles de détenir la surface suffisante pour constituer une réserve de chasse afin de les sensibiliser sur cette période durant laquelle ils pourraient exercer leur droit de réserve s'ils remplissent les conditions de 25 hectares de terre d'un seul tenant. Nous avons informé Messieurs BECKER Patrice et CHAMPLON Jean-Marc par courrier recommandé en date du 19/06/2023. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, abandonne le produit de la chasse communale et décide de le répartir entre les propriétaires fonciers.

Point Divers :

L'inauguration du Chemin de Vie aura lieu début septembre. Une commission sera chargée de son organisation. La visite de fin de chantier aura lieu bientôt. La pose de schiste rouge pour recouvrir le chemin est abandonnée.

Madame Carine ZANNIER demande la possibilité de créer une place de parking pour PMR devant la chaufferie et devant l'école. Une place existe déjà devant la chaufferie, elle devra être rematérialisée après les travaux.

VIE LOCALE À OTTONVILLE - RICRANGE

CONVERSION DE SAINT PAUL

Le **28 janvier 2023**, sous la houpe du Conseil de Fabrique, la paroisse a fêté la conversion de Saint Paul. Pour cette occasion, ses représentations ont été mises en valeur : dans l'église d'Ottonville, une statue en bois datant du 18^{ème} siècle et le vitrail dédié situé dans le chœur (voir photos ci-dessous).



La statue du Saint



Détail du Vitrail

Pour marquer l'évènement après la célébration, le Conseil de Fabrique a offert vin chaud et bretzels sucrés... L'occasion de se retrouver et de partager au milieu de l'hiver.



Un moment de convivialité passé ensemble...

MARCHÉ ÉQUITABLE ET SOLIDAIRE

Le **12 mars 2023**, le Conseil de Fabrique a organisé un marché équitable et solidaire au profit des petits producteurs des pays en voie de développement (pays d'Afrique, d'Asie ou d'Amérique Latine). En partenariat avec «Artisans du monde», de 10h à 12 h, au fond de l'église, divers produits - café, thé, riz, chocolat, sucre, zaatar, lentilles corail, quinoa, rooibos, épices, tisanes, etc...- ont été proposés à la vente.

857,76€ c'est la somme totale des produits alimentaires vendus au stand du Conseil.

765,27€ c'est la somme versée à Artisans du monde.



Un chèque de 117€ a été versé pour la construction d'une école au Burkina Faso. Il correspond à la ristourne de 10% accordée par Artisans du monde sur la vente à laquelle il faut ajouter dons et arrondis.

Panneau « Artisan du monde » et mise en place du stand avec produits équitables et solidaires.



PÂQUES 2023 : LES CRÉCELLEURS PERPÉTUENT LA TRADITION & L'APEOR ORGANISE SA CHASSE AUX ŒUFS

Entre traditions catholique et profane... Dès le vendredi **7 avril 2023**, les cloches de l'église Saint-Paul se sont tues en signe de deuil après la mort du Christ sur la croix pour ne sonner à nouveau que le Dimanche de Pâques afin de fêter sa résurrection. Le folklore raconte que les cloches sont alors parties à Rome et que, sur le chemin du retour, folles de joie, elles lâchent, par-ci par-là, les œufs dont elles sont chargées et que les enfants sont alors ravis de récolter. Mais le Lapin de Pâques dans tout ça ?! C'est une autre histoire, propre à notre région Grand-Est. Si vous voulez en savoir plus replongez-vous dans le n°27 des Echos !

Pour remplacer les cloches, il y a les crécelles que font tournoyer les enfants. Elles retentissent à l'angélus du matin, à midi puis encore une dernière fois à l'angélus du soir.



Un petit groupe très motivé a sillonné les rues du village au son des crécelles...



C'est une tradition bien ancrée que les générations successives respectent chaque avant-Pâques. D'ailleurs, les crécelles se transmettent aussi de génération en génération !

Cette année 2023, un petit groupe d'enfants encadré par quelques parents, annonçait l'heure en criant à tue-tête matin, midi et soir «C'est l'Angélus» !

Bravo pour cette initiative qui perpétue les traditions et félicitations à la nouvelle génération d'enfants pour leur courage et leur implication !



De son côté, l'**APEOR** a organisé sa traditionnelle chasse aux œufs l'après-midi du **lundi 10 avril 2023**.

Après avoir fouillé minutieusement les herbes pour y trouver les trésors cachés par le Lièvre de Pâques, les enfants qui s'étaient inscrits au préalable auprès de l'association, ont pu se restaurer, au grand air, avec un goûter offert par l'APEOR.



UNE ROSE, UN ESPOIR ÉDITION 2023

Le dimanche **30 avril 2023**, la municipalité d'Ottonville-Ricrange a offert, comme à l'accoutumée, une pause petit-déjeuner aux motards de l'Association « Une Rose, Un Espoir ». Les motards, hommes et femmes de tous âges, se sont ainsi vu offrir un café chaud et des croissants en remerciement de leur action en faveur de la lutte contre le cancer.

La pause achevée, la vingtaine de participants a ensuite sillonné les rues de notre village et a offert une rose à chaque famille. En cas d'absence, une rose a alors été déposée devant le domicile. Les roses étaient aussi disponibles à la vente pour un minimum de 2€.



Les croissants et le café distribués par les trois adjoints n'ont pas fait long feu...

François Ettenhuber, président de l'Association pour le secteur de Bouzonville, pose avec ses compagnons de route devant le bâtiment périscolaire où leur a été offert un petit déjeuner réconfortant.



ACQUISITION D'UN NOUVEAU TRACTEUR

Pour remplacer l'ancien tracteur Renault R3242 datant de 1999, le Conseil Municipal a décidé d'investir dans l'achat d'un nouvel engin plus puissant et bien plus polyvalent que l'ancien. Le nouveau tracteur d'occasion de la marque Deutz-Fahr date de 2000 mais ne compte que 8080 heures à son actif. Il est muni d'un chargeur frontal qui servira à charger les plaquettes depuis le hangar de stockage jusqu'à la chaudière installée dans le local près de la mairie. Il aidera également notre employé communal dans ses tâches quotidiennes. L'ancien tracteur a été proposé à la vente aux habitants d'Ottonville-Ricrange pour la somme de 8500€. N'ayant pas trouvé preneur dans la localité, il a été proposé à la vente hors commune et a été acquis par un nouveau propriétaire !



Acheté au Luxembourg, le tracteur Deutz Fahr a été transporté jusqu'à Ottonville par camion.

FÊTE DE LA MUSIQUE 2023

Le **21 juin**, le restaurant « Le Ranch » s'est à nouveau investi pour offrir à la population d'Ottonville-Ricrange - toujours plus nombreuse d'année en année - et aux visiteurs des alentours, une fête de la Musique digne de ce nom. Dès 18h30, les amateurs de bonne musique étaient conviés à Ricrange où scène, buvette, snack et excellente humeur les attendaient de pied ferme. Les groupes The Lady and the Dukes et Blue Delay ont assuré l'ambiance jusqu'à minuit.



Recette du succès : des groupes et du bon son ; un public nombreux ; de la bonne humeur. Remuez bien : le succès est là!



NB : le restaurant sera fermé du 24 juillet au 17 août inclus.

FÊTE DE L'ÉCOLE

Le vendredi **30 juin**, l'école Gérard Losson a proposé un petit spectacle de fin d'année. L'occasion pour les enfants, de la grande section au CM2, de montrer à leurs familles et proches ce dont ils étaient capables ! Chants et danses se sont ainsi succédé durant une trentaine de minutes. De plus amples détails sont disponibles dans la rubrique «Bilan des activités de l'école». Merci aux enfants ! Et merci aux enseignantes, Mesdames Newel et Dailly, ainsi qu'à notre ATSEM, Madame Fatima Abbad pour leur investissement auprès des élèves. Bonnes vacances à tout le monde !

DÉMOLITION DU TRANSFORMATEUR

Le vendredi **7 juillet**, l'ancien transformateur situé Route de Boulay à Ricrange a été détruit. Quelques minutes ont suffi pour raser tout un pan d'histoire puisque le transformateur datait des années 50. Les gravas ont été évacués par camion. Reste une place vide.



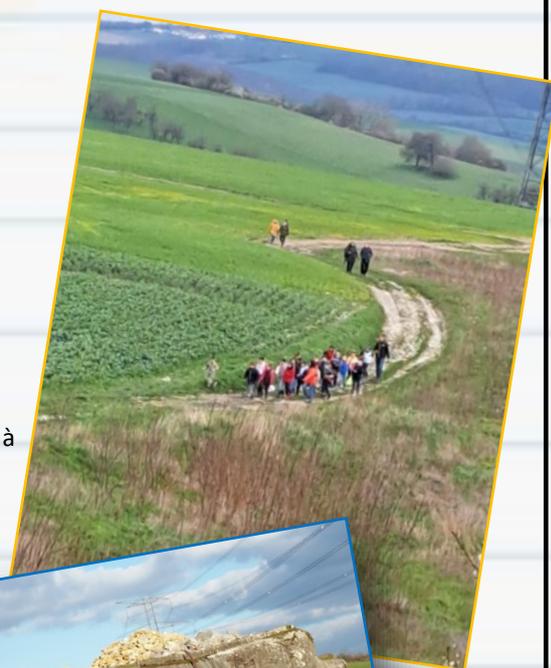
BILAN DES ACTIVITÉS SCOLAIRES DE L'ÉCOLE GÉRARD LOSSON ANNÉE 2022—2023

Encore une année scolaire qui s'achève... Voilà, en quelques photos, 10 mois de travail, d'apprentissages et d'activités organisés par l'équipe pédagogique. Bien sûr, tout n'a pas pu être évoqué et seule une sélection des événements marquant est présentée. Un grand merci à Mesdames Newel, Dailly et Abbad qui s'investissent pour les élèves de l'école Gérard Losson.

★ **Sortie au Bovenberg** : le 6 avril, la classe de Madame Dailly accompagnée par Monsieur Olivier KOCH d'Eblange, un spécialiste de la ligne Maginot, est partie à la découverte du site du Bovenberg. Situé sur les hauteurs de la colline qui porte le même nom, le site n'est accessible qu'après une promenade sur les chemins communaux.



Bien équipés, les enfants ont eu plaisir à sillonner les chemins



Les enfants ont pu, grâce aux connaissances poussées de leur accompagnateur, découvrir l'histoire de ces vestiges de la Ligne Maginot : son rôle, la localisation des différents blocs...

La sortie a été fortement appréciée.



Découverte des blocs et des tourelles : certains n'ont pu résister à la curiosité et ont plongé leur tête dans l'obscurité des ouvertures...





★ **Balade contée au Fort aux Fresques de Hestroff** : le 9 juin, les élèves de l'école ont pu assister à un spectacle vivant orchestré par l'association **Nittachowa**. Durant 1h30, ils ont successivement écouté 3 contes racontés par 3 conteurs passionnés : E. Malgonne, S.Kneubuhler et V. Sonntag. Après une descente des escaliers qui mènent à la salle aux fresques située à 25 mètres sous la terre - descente impressionnante pour les plus petits - la première histoire a été contée aux enfants très attentifs. Après la sortie, un deuxième conte leur a été narré. Enfin, après la séance-forêt une dernière histoire est venue clore le parcours.



★ **Classe de découverte à la Bresse dans les Vosges** : entre le mardi 30 mai et le vendredi 2 juin 2023, 18 élèves scolarisés en classe de CE2/CM1/CM2 ont participé à une sortie scolaire sur le thème de la découverte de la musique et de la nature. Dans un cadre splendide, les enfants ont appris à découvrir la forêt, les insectes et à observer les étoiles. Ils ont aussi découvert des instruments de musique insolites créés à partir d'éléments naturels en pierre ou en bois. Un xylophone géant posé au sol a fait grande sensation !

Les enfants ont également appris à fabriquer des instruments de musique (kazoos...) et à en jouer : comment faire siffler un chapeau de gland ?

Comment faire chanter un brin d'herbe ? Et ils ont eu la chance de fabriquer des encres alimentaires à partir de chou-rouge par exemple et d'être initiés au dessin de paysage.



Un cadre idyllique au milieu des Vosges où les 18 enfants ont pu apprendre à côtoyer la nature et vivre ensemble !





Le séjour à la Bresse a été un vrai succès !

★ **Fête de l'école le 30 juin 2023** : la traditionnelle fête a eu lieu après la classe. À partir de 17h30, les familles étaient conviées à assister à un spectacle répété depuis quelques semaines par les «petits» et les «grands». Chants et danses au programme : reprise de Henri Dès, des Poppies, mouvements de yoga ou danse plus rythmée au son des Black Eyed Peas entre autres...



Après les prestations, gâteaux (confectionnés par les parents) et boissons ont été offerts gracieusement par l'école. Dans la salle adjacente, les dessins des enfants étaient exposés.



★ Le 7 juillet, visite du Moulin de Buding et de son musée par les élèves de Madame Newel. Accompagnés par 3 mamans dévouées, les enfants ont passé une journée placée sous le signe de la découverte.

Tout d'abord, les enfants ont eu la joie de découvrir ce qu'est un moulin à eau et comment il fonctionne. Même si le moulin est en cours de réfection et ne tourne malheureusement pas, il a fait grande sensation !



Ensuite, un atelier «confection d'huile de noix» a été proposé à la classe des «petits» : il leur a fallu casser des noix (1), les écraser au pilon (2) pour obtenir une poudre. Cette poudre enveloppée dans un mouchoir en chanvre (3) a été passée à la presse pour en extraire l'huile (4). Chaque enfant a pu repartir avec sa fiole d'huile, résultat de ce très long processus.



Après le pique-nique, il y a eu un second atelier portant cette fois-ci sur la fabrication de farine fine et de farine semoule, à la manivelle et à la force des bras svp ! Pour achever cette journée riche en travaux manuels, une chasse aux insectes (papillons, punaises, sauterelles et ... araignées etc...) a été organisée dans la jungle de Buding... Le retour à Ottonville s'est fait dans la bonne humeur. Arrivés dans la cour de l'école, les enfants ont juste eu le temps de se souhaiter de bonnes vacances et ont filé avec leurs précieuses productions !



Ottonville poursuit ses travaux

LES TRAVAUX CONTINUENT DANS NOTRE COMMUNE

Atelier Communal

En février, la mise en place des enrobés devant l'atelier parachève les travaux d'extension. Le bâtiment est prêt désormais pour le stockage des plaquettes de bois qui alimentent depuis l'hiver dernier la toute récente chaudière.



Chaufferie

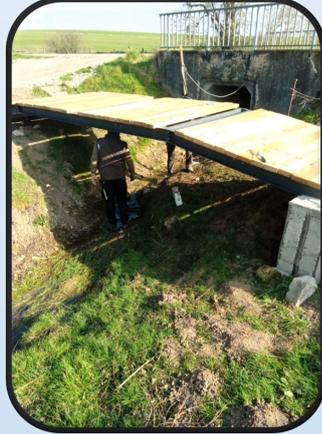
Il fait chaud et lourd mais les travaux ne s'arrêtent pas. En juin, Michel Cadra a posé la première couche de crépi sur les murs de la chaufferie. Le crépi définitif a été mis en place début juillet avec l'aide de Fabienne Tutin, Gaby Boulanger et Jean-François Aubard.



Le Chemin de Vie

Une aventure au long cours : depuis 2017 et le début du projet, bien des aléas se sont succédé. On ne peut le nier. Heureusement, tout le monde a tenu bon et, petit à petit, tronçon après tronçon, le chemin reliant Ottonville à son annexe Ricrange, est sorti de terre sous les coups de pelleteuse expérimentés de Gaby Boulanger qui a repris le chemin du chantier en 2023.

Ce premier semestre a été marqué des moments clés comme celui de la mise en place de la passerelle. Livrée le **28 février** par l'entreprise de ferronnerie Tritz, la structure métallique a rapidement trouvé sa place au-dessus du ruisseau. Le sol en planches de chêne a été posé par une équipe de fidèles : Gérard Simon, Michel Cadra, Gérard Demmer, Fabienne Tutin et de courageux volontaires comme Marcel Even. Merci à tout le monde.



Quelques semaines plus tard, en avril, le temps étant moins rude quoique toujours frais, ce sont les planches de garde-corps qui ont été installées par Gérard Simon, Michel Cadra, Fabienne Tutin et Gaby Boulanger. Après plus de 150h de travail méticuleux, des centaines et des centaines de trous percés, de vis installées, des litres de lasure... la passerelle en bois créée par Gérard Simon, notre si habile maire, a donc été mise en place les **4 et 5 avril**. Admirez-en déjà les détails qui en font un pont "aux as"...

L' équipe posant sur la passerelle achevée.



NB : Le chemin n'est pas destiné aux véhicules motorisés. Quads, mobylettes et scooters y sont donc interdits. De plus, les véhicules sont priés de ne pas s'y garer ! Merci à tous de respecter la vocation première du Chemin de Vie qui est de sécuriser la déambulation des piétons.

Semaine 24, le tracé du chemin a été achevé et le dernier tronçon créé sur la butte du château d'eau a été finalisé. Le fossé autrefois présent le long de la route a été comblé et des drainages adéquats ont été enterrés pour faciliter l'écoulement des eaux de pluie.



À venir :

A l'automne prochain, des végétaux seront plantés le long du parcours. Pour le moment, le chemin restera «nu». L'usage nous dira quelle finition lui apporter...

L'inauguration officielle du chemin devrait se faire le **2 septembre** prochain. Officiels et habitants seront alors conviés à cet événement. De plus amples détails vous seront communiqués ultérieurement.

Achèvement du Lotissement Les Épis D'OR

Le projet entamé il y a trois années par la SARL Valéry est devenu aujourd'hui une belle réalité. Les travaux de voirie définitive ont été entrepris fin mai et se sont achevés le vendredi **23 juin 2023** avec la mise en place des enrobés. La visite de fin de chantier s'est déroulée le 4 juillet en présence de M.Gremling, M. le Maire et ses adjoints. Tout est prêt pour accueillir les derniers arrivants, même les bacs ornés de fleurs !



EN PROJET

La commune poursuit
ses investissements
pour l'avenir

Deuxième tranche du Lotissement à Ricrange



Après le succès du Lotissement des Épis d'OR, un second lotissement **de 9 lots** est en cours d'étude. Le nouveau lotissement serait situé sur la parcelle juxtaposée, sise en section 8 parcelle 137. C'est la SARL Valéry ayant déjà opéré sur le premier lotissement qui travaille sur ce projet. Les études de sol ont déjà été effectuées. Si tout va bien la commercialisation devrait débuter en cours d'année prochaine.



Le futur lotissement de 9 parcelles devrait prendre place à côté du premier.



Un projet de taille humaine qui devrait rencontrer le même succès que le premier ! Les atouts sont nombreux : calme, campagne, vue dégagée, proximité de l'autoroute et des commerces.

Éolien et Photovoltaïque



Notre commune s'est engagée dans la voie des énergies renouvelables en acceptant des projets basés sur les énergies gratuites que sont le soleil et le vent. Vous le savez, un projet photovoltaïque mené conjointement avec Eblange est en cours sur le site dit du «**Bovenberg**». Des études se sont succédé (études d'impact, géotechnique etc...) afin de l'intégrer au mieux dans le cadre naturel environnant : le respect de la faune et de la flore étant un impératif de l'entreprise UEM-Énergreen en charge du dossier.

Pour clore le chapitre des énergies renouvelables, un autre projet, cette fois-ci éolien, est aussi en cours d'étude. Cinq éoliennes de taille modérée (150m) pourraient ainsi être implantées le long de la départementale D954 sur le site dit du «**Bosselhecke**». Pour de plus amples détails sur ce projet, une page internet est consultable en suivant ce lien : <https://eoliennes-du-bosselhecke.vsb-energies.fr/>

MOT DES ASSOCIATIONS

LE CONSEIL DE FABRIQUE D'OTTONVILLE – RICRANGE

Le Conseil de Fabrique continue de tracer sa voie... Voilà un récapitulatif de ses actions au cours du premier semestre :

28 janvier 2023 : la paroisse fête la Conversion de Saint Paul avec une mise en valeur de ses représentations dans l'église d'Ottonville.

12 mars 2023 : Marché équitable et solidaire

- au profit des petits producteurs des pays en voie de développement

- en partenariat avec « Artisans du monde ». Un grand merci aux villageois pour leur générosité.

Fin avril 2023 : Travaux à la chapelle de Ricrange : pose de leds et mise aux normes du tableau électrique.

Merci à l'entreprise de Pascal Diedrich.

N'oubliez pas :

La fête des récoltes le **03 septembre** : c'est fêter les fruits de la terre grâce au travail des hommes.

Le Beaujolais nouveau le **vendredi 17 novembre**

Kappelfesch le **8 décembre** (chapelle de Ricrange)

En attendant, profitons de l'été pour ... boire de l'eau !

Pour le conseil de fabrique, Martine Becker présidente.

APEOR

Petit bilan des activités de l'APEOR (Association des Parents d'Elèves d'Ottonville-Ricrange) pour l'année 2022/2023:

- Fabrication et vente de jus de pommes

- Week-end Halloween, avec la création de monstrueuses citrouilles par les enfants puis vente de soupe et autres délices aux habitants, goûter et défilé dans les rues le lendemain

- Venue de Saint-Nicolas, organisé conjointement avec le marché de Noël de l'école

- Chasse aux œufs du lundi de Pâques

Les bénéfices de l'APEOR permettent également d'offrir les goûters du périscolaire tout au long de l'année ainsi que du petit matériel récréatif. Des subventions sont attribuées pour les voyages scolaires afin d'en diminuer le coût. Cette année, une carte cadeau est distribuée à chaque élève de l'école avant les vacances d'été .

Pour que ceci puisse perdurer, l'APEOR recherche de nouveaux membres pour renouveler son bureau.

Toute personne intéressée peut contacter Magali au 06 31 74 53 38, ou Manon par le Facebook de l'association.

Nous remercions chaleureusement tous ceux qui ont participé de près ou de loin aux événements proposés.

Passez un très bel été, et

BONNES VACANCES AUX ENFANTS !!!

Magali

INFORMATIONS

CONTENEURS JAUNES ET BLEUS

Cette année 2023 rime avec nouvelles habitudes de tri pour tous les habitants de la Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois. Vous savez que l'agence Sydeme a étendu ses consignes de tri à tous les emballages, qu'ils soient en plastique, en papier, en carton ou en métal. Conteneurs **bleus** et **jaunes** ont ainsi fait leur apparition à Ottonville et à Ricrange et vous êtes désormais «invités» à y déposer tous les emballages recyclables. Les premiers retours sont **positifs** : il y a moins de 2,5% de refus de tri pour les bornes bleues et 24% pour les emballages légers des bornes jaunes. Ce dernier résultat est à améliorer bien sûr, mais il est encourageant pour la suite. Pour rappel, le refus atteignait les 50% avec les sacs orange, occasionnant des surcoûts importants pour la collectivité.



Où sont les conteneurs ?

Ils sont placés près de l'atelier communal/aire de jeux à Ottonville et en bas de la rue de la Chapelle à Ricrange.

Quand sont-ils vidés ?

Le succès des bornes est réel. À tel point que, souvent, elles

débordent et provoquent des nuisances olfactives et visuelles pour les riverains. Pour réduire ces désagréments, la CCHPB a décidé de procéder à leur collecte *deux fois par semaine*. Veillez à ne pas déposer de sacs au pied des conteneurs s'ils sont déjà remplis : ils attirent les nuisibles... Si vous en avez la possibilité, allez déposer les déchets dans une autre borne ou passez un autre jour !



Rappel : que dépose-t-on en vrac dans les conteneurs ?

Ces conteneurs doivent désormais recueillir *en vrac* tous les emballages (bornes **jaunes**) et tous les papiers et cartons (bornes **bleues**). Veillez à ne pas y jeter vos déchets alimentaires, les tissus ou autres déchets résiduels non valorisables. Ces derniers doivent être jetés uniquement dans les sacs bleus. Attention ! Depuis le 1^{er} juin, les poubelles contenant des sacs autres que bleus ne seront plus collectées.

Quelles consignes respecter ?

On ne le répètera jamais assez, pour simplifier les gestes de tri des employés, pensez à :

- Ne pas emboîter les emballages
- Ne pas laver les pots de yaourts ou de crème
- Penser à compresser les bouteilles en plastique et les briques dans le sens de la hauteur. Laissez-y les bouchons.
- Ne pas déposer les gros cartons dans les conteneurs bleus.



Encore des doutes ? Vous pourrez vous référer à ces deux fiches memento :



LES BORNES JAUNES

Déposez TOUS LES EMBALLAGES (HORS PAPIER ET CARTON) dans les bornes jaunes à disposition près de chez vous.

100% DES EMBALLAGES SE TRIENT !

EMBALLAGES

JE DOIS METTRE DANS LES BORNES JAUNES :

- Bouteilles et flacons en plastique
- Barquettes, pots, gobelets, capsules et boîtes en plastique
- Tubes, poches, filets, sachets, blisters et films en plastique
- Emballages en acier et en aluminium
- Briques alimentaires

COMMENT ?

- **DÉPOSER EN VRAC** sans sac
- **APLATIR** les bouteilles et les briques alimentaires dans le sens de la longueur
- **INUTILE DE LAVER** les emballages (bien les vider)
- **NE SURTOUT PAS** les emboîter

⚠ LES OBJETS EN PLASTIQUE SONT À DÉPOSER DANS LE SAC BLEU

CITEO
Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.

Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois

MISE EN SOMMEIL DE LA MJC

Le **28 février 2023**, la MJC d'Ottonville-Ricrange a été officiellement mise en sommeil par ses 3 membres. Les activités se faisaient rares et l'association n'a malheureusement jamais pu retrouver l'enthousiasme passé. Si une personne se sent l'envie de reprendre la présidence de l'association, elle peut contacter directement M.KREMER Damien domicilié rue de Mazerolles.

REPAS DES AÎNÉS 2023

Dimanche **1^{er} octobre 2023** aura lieu le traditionnel repas des seniors. Bloquez d'ores et déjà cette date pour que tous puissiez passer un joli moment de convivialité et de partage !

DES DÉGRADATIONS QUI NE S'EXCUSENT PAS...

Fin février 2023, peu après l'achèvement des travaux de mise en place des enrobés devant l'atelier communal, un scooter en flammes a causé des dégâts sur le tout nouveau revêtement entraînant des dépenses importantes pour la commune qui devra effectuer les réfections nécessaires. Reste la question suivante : qui a commis un tel acte de vandalisme ? Et pourquoi ?



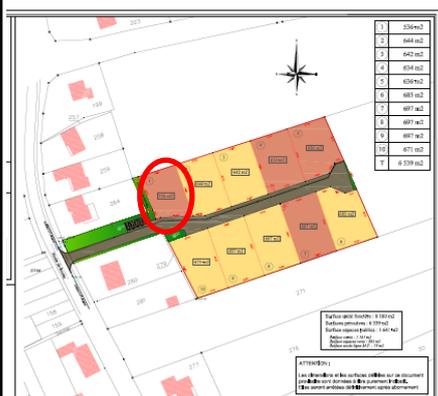
À gauche: le revêtement tout neuf a fondu.
À droite : la carcasse du scooter, délestée de ses plaques d'identification, a été enlevée puis déposée plus loin en attendant d'être évacuée...



Plus récemment, le bâtiment des vestiaires de l'ancien terrain de football situé entre Ottonville et Ricrange a, lui aussi, été vandalisé par un ou des individus. Gains électriques arrachées, toiture éventrée, fenêtres et portes brisées, murs, douches et carrelages défoncés à coups de masse (qui a été abandonnée sur place) etc... Il y a pour plus de 50 000€ TTC de travaux ! De tels actes sont incompréhensibles et tout bonnement condamnables. Les auteurs ont bien sûr pris la fuite après leurs méfaits. Que passe-t-il par la tête de ces personnes ? Ottonville veut être et rester un village accueillant et calme, loin des troubles qui peuvent embraser certains quartiers... Pourquoi un tel acharnement ? Un système de vidéosurveillance devient-il impératif ?



LOTISSEMENT LES ÉPIS D'OR



La première tranche du lotissement à Ricrange a été un vrai succès. Les emménagements se succèdent régulièrement. Encore une fois, la municipalité souhaite la bienvenue aux nouveaux Ricrangeois.

Si les dix parcelles ont très vite trouvé acquéreur, aujourd'hui, après un désistement, un seul lot cherche encore preneur.

Il s'agit de la parcelle 1 qui se trouve à l'entrée du lotissement à gauche (cercle rouge). Si vous êtes intéressés ou si vous connaissez des acquéreurs éventuels, merci de contacter la mairie par téléphone aux heures d'ouverture, par mail ou directement Monsieur Gremling au 06.85.71.41.97



RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE

Madame Mélanie BAUSCH a quitté son poste de conservatrice de la Zone Humide du Moulin de Velving Téterchen en mai 2023. Après 12 années de service dévoué, elle laisse sa place à Mme Mariana MIRANDA D'ASSUNCAO. Bonne continuation à Mélanie et bienvenue à Mariana.

RECENSEMENT 2023

La très grande majorité des habitants ont répondu favorablement à la campagne de recensement 2023. Merci à eux. Pour information, en 2020, la commune comptait officiellement **438** habitants. Les résultats de ce recensement mouture 2023 seront connus en fin d'année voire au début de 2024. Aurons-nous franchi le seuil des 500 âmes ?

LA MAIRIE À VOTRE ÉCOUTE

Saviez-vous qu'il vous est possible de signaler, grâce à l'application PanneauPocket, tout problème d'éclairage public, un dysfonctionnement du réseau téléphonique et même un incident ou un danger repéré sur la voie publique ? Il suffit de contacter la mairie par mail : mairie.ottonville@wanadoo.fr.

En cas d'urgence, vous pourrez aussi contacter le Maire ou ses Adjointes.

RAPPEL : RECENSEMENT CITOYEN



Tous les jeunes de nationalité française doivent se faire recenser en mairie dans les **trois mois qui suivent leurs 16 ans**. Le livret de famille et une carte d'identité seront demandés lors de cette démarche.

Une attestation de recensement sera ensuite remise. Cette attestation est obligatoire pour s'inscrire à un examen comme le baccalauréat. Ce **recensement obligatoire** permettra d'être convoqué à la Journée de Défense et de Citoyenneté (JDC), d'être inscrit sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans ou **à un examen et même au permis de conduire**.

CYCLAMED



Cette année, Cyclamed fête ses 30 années d'existence. Saviez-vous que 83% des Français déclarent rapporter leurs médicaments non utilisés ou périmés en pharmacie ? En faites – vous partie ?

Si vous décidez de rapporter vos MNU (médicaments non utilisés) auprès de votre pharmacien, sachez qu'il vous sera demandé de procéder en amont à un tri : séparer les emballages en carton + les notices des médicaments qui, eux seuls, seront acceptés par les officines. Tous les médicaments rapportés seront ensuite détruits (le marché d'occasion étant interdit en France). Pour éviter les erreurs de médication (surtout chez les seniors) et les accidents domestiques (chez les jeunes enfants) ayez le réflexe Cyclamed.

ENGINS DE DÉPLACEMENT PERSONNELS MOTORISÉS



Les trottinettes électriques... Elles sont de plus en plus présentes dans les villes mais aussi dans les villages. Si vous utilisez un engin de déplacement personnel motorisé, sachez qu'il existe des règles précises d'utilisation. Une assurance responsabilité civile est obligatoire pour le conducteur et il est **interdit de circuler à deux sur la trottinette** ! Parents, veillez à expliquer à vos enfants pourquoi cette pratique est à proscrire. Elle est non seulement dangereuse mais aussi interdite par le Code de la route. Une amende de 35€ est possible en cas d'infraction. Pour votre sécurité et celle des autres, respectez les règles lors de vos déplacements et **soyez équipé** !

DES RAPPELS BIEN UTILES

FEUX DE JARDIN



Ils sont strictement interdits toute l'année dans un souci de sécurité et de salubrité publique (directive préfectorale). L'amende est de **450€ en cas d'infraction.**

TRAVAUX : HORAIRES AUTORISÉS

Les travaux de bricolage ou de jardinage par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, telles que **tondeuses à gazon**, tronçonneuses, **perceuses**, scies électriques, etc. ne peuvent être effectués que :



Les jours ouvrables de **8h00 à 12h00** et de **14h00 à 19h00**

Les samedis de **9h00 à 12h00** et de **14h00 à 19h00**.

Les dimanches et jours fériés de **10h00 à 12h00**.

En cas d'infraction, l'amende est de **68€.**

OBLIGATION D'ENTRETIEN DES TROTTOIRS



Si le balayage des voiries revient effectivement à la municipalité, nous vous rappelons que les propriétaires ou les locataires ont obligation d'assurer le **nettoyage des entrées de propriétés, des trottoirs, des caniveaux sur toute la largeur de la propriété.** Cette obligation s'applique aux propriétés bâties et non bâties. Herbes folles, graviers projetés lors des entrées et départs des allées de garage, détritux divers doivent donc disparaître pour le plaisir des yeux de tous !

CODE DE LA ROUTE



Le port du casque est obligatoire en 2 roues ainsi qu'en quad. Les **priorités à droite présentes en nombre à Ottonville et à Ricrange (faut-il rappeler que l'absence de panneau signifie priorité à droite?)** ne sont pas une innovation fantaisiste, les respecter c'est éviter des accidents potentiels. Autre rappel : des **aires de retournements** sont présentes en bout d'impasse (rue de Mazerolles et rue de Guérange à Ottonville,

impasse des Epis d'OR à Ricrange) et doivent rester **libres**. Elles ne sont pas des places de parking ! De même, les trottoirs ne sont pas des places de parking et seuls les allées et garages doivent être utilisés pour garer les voitures.

BRUITS DE VOISINAGE



Les beaux jours sont là, est-il utile (oui !) de rappeler que pour maintenir la bonne qualité de vie qui est la nôtre, il est primordial de **respecter son voisinage** : pensez à baisser le volume de votre musique lorsque les fenêtres sont ouvertes, parlez moins fort le soir à l'extérieur, et amis jeunes cyclomotoristes, évitez de passer maintes et maintes fois dans les rues du village avec vos véhicules à deux roues !

DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX

Vous avez des travaux en cours ou prévus à court et moyen termes ? Avez-vous pensé à la **déclaration préalable** ? Elle est obligatoire pour certains travaux comme l'installation d'une cabane de jardin de plus de 5m², la création d'une terrasse surélevée, l'aménagement de combles, la transformation d'un garage en pièce à vivre etc... Pour déposer vos permis en ligne (c'est plus rapide !) : geopermis.fr. Pour des renseignements : en mairie ou sur le site internet du service public : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17578>.

CONSIGNES SÉCHERESSE

Le préfet de la Moselle, Laurent TOUVET, devant l'absence de pluies significatives et la baisse inquiétante des nappes d'eau souterraines et des cours d'eau en surface a décidé de placer le département en **ALERTE SÉCHERESSE**. Des mesures de limitation et de suspension en eau sont donc imposées à tous : collectivités, industriels, agriculteurs ou particuliers. En voici les principales : interdiction de lavage des véhicules hors des stations de lavage, interdiction de remplissage des piscines privées et publiques sauf dérogations précisées au sein de l'arrêté de restriction, interdiction de nettoyage des espaces extérieurs (voiries, terrasses, façades, toitures...) sauf par une entreprise de nettoyage professionnelle, interdiction d'arrosage des pelouses, jardins, espaces verts publics et terrains de sport de 08h à 20h... Pour plus de renseignements, rdv sur le site internet de la commune.

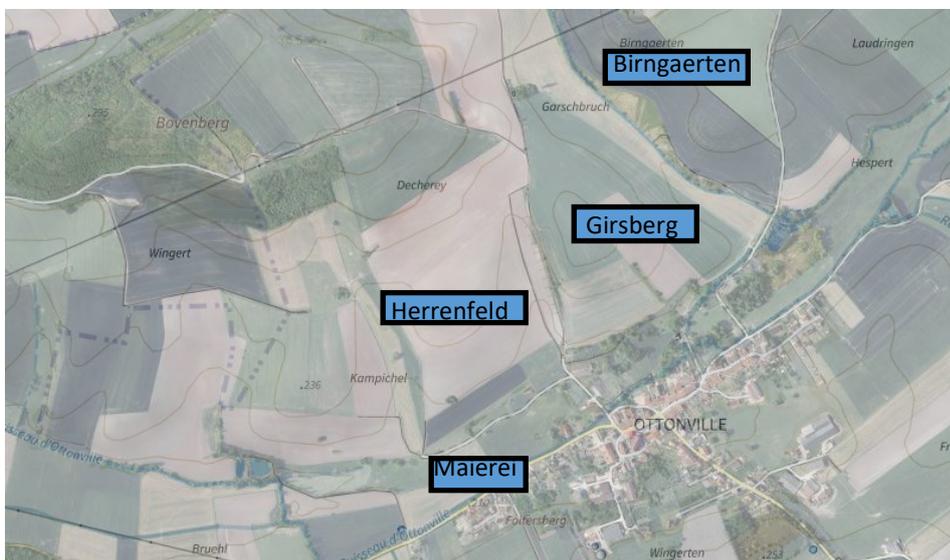


ARTICLES

RUES & LIEUX-DITS D'OTTONVILLE-RICRANGE

Saviez-vous que la commune d'Ottonville et son annexe Ricrange comptent officiellement 94 «rues» ? Énorme, non ? En fait, ce nombre inclut **14 voies** et environ **80 lieux-dits**. Et **avant juin 1979**, Ottonville n'avait même pas encore de noms de voies bien défini, même si chacun de ses quartiers avait des dénominations bien précises. Ainsi, il y avait la «**Scheid**» correspondant à la rue de Guérange, le «**Centre**» pour la rue de Lorraine, «**Ecken**» pour la rue de l'Eglise, «**Kurzheck**» pour la rue Saint-Paul, «**Boland**» pour la rue de la Forêt, «**Schwanzgass**» pour la rue du Ruisseau. Se sont rajoutés le Chemin des Cerisiers et la rue de Mazerolles. À Ricrange, il y avait le «**Hohlgass**», correspondant à l'actuelle Rue de la Croix, «**Ewerheck**» pour la Route de Boulay, «**Enerstrei**» pour la rue de la Chapelle, le «**Centre**» pour la rue Sainte-Marie. Se sont aussi rajoutées la rue des Vergers et la toute récente Impasse des Épis d'OR.

À côté de ces noms assez récents, connus de tous, cohabitent des lieux-dits aux noms marqués par la langue de nos aïeux, le platt. Les nouveaux venus et les plus jeunes n'auront peut-être même jamais entendu ces toponymes. Pourtant ces lieux-dits portent des noms qu'il ne faut pas laisser sombrer dans le néant. Ils sont souvent évocateurs et font référence soit à un nom, un type de culture ou encore à une spécificité du lieu. Sur la rive droite du ruisseau qui traverse Ottonville, on va trouver les lieux-dits «Herrenfeld» (la terre des seigneurs), «Maierei» (le jardin du Maire), «Birngaerten » (jardin de poires) ou encore «Girsberg» (la côte des Guir, une famille importante au 16-17^e siècles)... Sur la rive gauche, là où se situe l'immense majorité des habitations, il y a les lieux «Hinter der Kirche» (derrière l'église), «Gipskaul» (la carrière à gypse), «Grosswiese» (le grand pré)... Autour de Ricrange, ce sont les lieux-dits



«Steinkaul» (ravin de pierres), «Kappelparck» (le pré de la Chapelle) et «Knallhutte» -qui marque l'entrée dans Ricrange sur la route de Boulay-pour n'en citer que quelques-uns. Plus loin, sur le ban communal, il y a aussi le «Bosselhecke», «Heilborn» ou encore «Geringen ». Tiens ?! Ce dernier toponyme nous plonge dans l'histoire et la Guerre de Trente Ans en faisant référence à d'anciens villages disparus. Geringen, situé entre Ottonville et Téterchen, fait référence au village de Guérange. Ce village qui a donné son nom à une voie d'Ottonville sera le sujet d'un prochain article qui sera publié dans le bulletin de fin d'année...

LE FAUCHAGE RAISONNÉ : C'EST QUOI ?



Les accotements sont laissés en herbes pour favoriser la biodiversité

Chaque année, les services techniques du Département réalisent le fauchage de plus de 6 000 kilomètres d'accotements routiers répartis sur l'ensemble du territoire mosellan. Pourtant, depuis quelques années, vous avez sans doute toutes et tous remarqué que les herbes hautes sont devenues courantes le long des axes routiers départementaux - exceptions faites au niveau des intersections et des ronds-points-. Pourquoi les abords des routes départementales qui jouxtent notre commune ne sont-ils plus fauchés au début de l'été ? La réponse tient en

ces mots « **Fauchage raisonné** ». Ce dernier a pour objectifs de préserver à la fois l'environnement et d'encourager la biodiversité mais aussi de garantir aux usagers de la route des conditions de circulation sécurisées. La campagne de fauchage raisonné se déroule en deux étapes :

- la première est déclenchée en mai lorsque la hauteur de l'herbe atteint environ 40 cm. Elle a pour objectif de rétablir des conditions de visibilité et de sécurité suffisantes. Elle consiste à faucher l'accotement immédiat de la chaussée sur une largeur de 1,20 à 1,50m, voire plus dans les courbes et les intersections.

- la deuxième, est commencée à partir de la mi-juillet et consiste à faucher complètement les accotements et les fossés. **Ce fauchage tardif permet de ne pas déranger la petite faune et de laisser se développer la flore sur une période d'environ deux mois.** Le fauchage raisonné tel qu'il est pratiqué par les services du Département prend ainsi en compte l'accomplissement du cycle des plantes et la vie des animaux.

NB : les abords des routes communales (en sortie de Ricrange vers Ottonville par exemple...) sont quant à eux régulièrement fauchés par notre employé communal afin d'assurer non seulement une visibilité correcte mais aussi une sécurité maximale.



Les intersections sont fauchées pour sécuriser les routes

SOLS ARGILEUX ET SÉCHERESSE

La commune d'Ottonville et son annexe Ricrange sont situées sur des terres argileuses. Les sols argileux peuvent se modifier en fonction des variations d'eau du terrain. Lors des périodes de sécheresse, le manque d'eau entraîne un tassement irrégulier du sol en surface : on parle de retrait. À l'inverse, un nouvel apport d'eau dans ces terrains produit un phénomène de gonflement. Pour des pays au climat tempéré, comme la France, les mouvements les plus importants sont observés en période sèche. Or, les périodes de sécheresse intense se succèdent d'année en année. Si ces phénomènes naturels sont sans danger pour les populations, la différence de tassement peut avoir des conséquences importantes sur les maisons individuelles. Ceci se traduit par des fissurations en façade. Les éléments jointifs à la construction tels que les garages, terrasses ou encore perrons peuvent aussi se détacher. Ces tassements peuvent également entraîner une distorsion des portes et fenêtres, une dislocation des dallages et des cloisons et, parfois, la rupture de canalisations enterrées. Pour savoir quels risques sont présents près de chez vous, rendez-vous à cette adresse : <https://www.georisques.gouv.fr/>



JEUX

Vous connaissez tous le sudoku ? Mais avez-vous déjà entendu parler du **Kakuro** ? Le Kakuro est un jeu de logique d'origine japonaise. Le jeu Kakuro fonctionne comme une grille de mots croisés, il s'agit de remplir les lignes avec un chiffre (allant de 1 à 9) par case, qui, additionnés, doivent correspondre au nombre affiché au bout de la ligne. Aucun chiffre ne doit apparaître deux fois dans une ligne ou colonne.

| | | | | | | | |
|---|---|----|----|---|---|----|----|
| | | | 18 | 8 | | | |
| | | 9 | | | 9 | 11 | |
| | 6 | 12 | 29 | | | | 14 |
| 9 | | | | 7 | | | |
| 3 | | | 4 | | 9 | 11 | |
| 7 | | | | 3 | 6 | | |
| | | 10 | | | | | |
| | | | 3 | | | | |

Exemple

| | | | | | | | |
|---|---|----|----|---|---|----|---|
| | | | 18 | 8 | | | |
| | | 9 | 8 | 1 | 9 | 11 | |
| | 6 | 12 | 29 | 9 | 7 | 8 | 5 |
| 9 | 3 | 5 | 1 | 7 | 1 | 2 | 4 |
| 3 | 1 | 2 | 4 | | 9 | 3 | 8 |
| 7 | 2 | 4 | 1 | 3 | 6 | 3 | 1 |
| | | 10 | 1 | 3 | 2 | 4 | |
| | | | 3 | 1 | 2 | | |

Solution

À vous de jouer maintenant ! Bon calcul mental. Les réponses seront consultables sur le site du village :

Ottonville.fr

| | | | | | | |
|----|----|---|----|----|----|----|
| | | | | | 4 | 8 |
| | 11 | 3 | | 20 | 9 | |
| 4 | | | 7 | | | |
| | | | 24 | | | |
| 26 | | | | | 16 | 15 |
| | 10 | 6 | 30 | | | |
| 22 | | | | 16 | | |
| 3 | | | | | | |

| | | | | | | |
|----|----|----|----|----|---|----|
| | | 12 | 11 | | | |
| | 12 | | | | 8 | 16 |
| | 4 | | | | 8 | |
| | | | | 27 | | |
| | 3 | 11 | 29 | | | |
| 14 | | | | | | |
| | 5 | | | 17 | | |
| | | | 16 | | | |

Bouclage : 14 juillet 2023. Diffusion : 16 juillet 2023

Les Échos d'Ottonville - Ricrange n° 32- janvier à juillet 2023

Édité par la Mairie - 1 rue de Lorraine - 57220 Ottonville - Ricrange - tél. 03 87 79 25 14.

Directeur de la publication : Gérard Simon - Rédactrice en chef : Carine Zannier - Journalistes : Martine Becker - Magali Tutin - Carine Zannier -. Crédits photo : Martine Becker - Emeline Dailly - Gérard Demmer - Cindy Sablon-Courtecuisse - Arnaud Sonntag - Fabienne Tutin - Carine Zannier - Elodie Zimmermann.

Conception, maquette, impression : Mairie.

Tirage à 210 exemplaires.